

DECRET N° 89-337 du 31 Août 1989

portant nomination à titre Exceptionnel et Etranger dans l'Ordre National du Bénin de Monsieur Arima ARI ASSANE, Directeur Général Adjoint de l'Organisation Commune BENIN-NIGER des Chemins de Fer et des Transports (OCBN).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin, et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU le Décret N° 89-310 du 5 Août 1989 portant Composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N° 85-23 du 06 Février 1985 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Décision N° 89-55/ANR/CI/1 du 28 Août 1989 du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire autorisant le Président de la République à décerner à titre Exceptionnel et Etranger dans l'Ordre National du Bénin le Grade de CHEVALIER à Monsieur Arima Ari ASSANE, Directeur Général Adjoint de l'Organisation Commune BENIN-NIGER des Chemins de Fer et des Transports (OCBN). ;
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Est nommé à titre Exceptionnel et Etranger dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 28 Août 1989,

- AU GRADE DE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN :

Monsieur Arima LRI ASSANE,  
Directeur Général Adjoint de l'Organisation  
Commune Bénin-Niger des Chemins de Fer et  
des Transports (OCBN).

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Bénin.

Fait à COTONOU, le 31 Août 1989

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Président du Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU.-

LE GRAND CHANCELLIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,



Barthélémy OHUENS.-

Ampliations : FR 8 - CC/TRFB 4 - Ministères 16 - Gde Chanc. 15 -  
CI/LNR 4 - FFC 2 - SGCEN 4 - SID 2 - ONEFI 2 - DCCT 1 -  
CSM 1 - BN-DAN 4 - DIE-DLC-INSAE 6 - IGE et ses Sections 4 -  
UNB-FASJET-INSJA 6 - Préfets 6 - JOREB 2 - Intéressé 2.-